

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4386)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL513

présenté par
M. Breton

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, substituer à la date :

« 31 décembre 2021 »,

la date :

« 30 novembre 2021 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.